



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bruits

Question écrite n° 36143

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les nuisances sonores qui sont le fait du voisinage. De fait, ces bruits, qui sont d'origine comportementale, peuvent être facilement combattus lorsque les lois promulguées en ce domaine sont effectivement appliquées. Or certaines associations regroupant les victimes de troubles de voisinage estiment justement que les maires, notamment, n'usent pas assez des pouvoirs de police que leur confère la loi. Il lui demande donc quels moyens il compte prendre afin que les troubles de voisinage tombent sous le coup d'une juste mais pleine répression de la part des pouvoirs locaux.

Données clés

Auteur : [M. Marc-Philippe Daubresse](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36143

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2181

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)